



CASNAV-CAREP
Académie Nancy-Metz



REGLEMENT DU CONCOURS

Art.1 : Présentation générale

Ce concours est organisé par le CASNAV de l'académie de Nancy-Metz, partenaire du réseau Kamilala afin d'encourager les acteurs éducatifs à développer des projets ouverts sur la diversité de langues à travers la création des planches d'un Kamishibai plurilingue.

Art.2 : A qui s'adresse le Concours ?

Le concours est ouvert à tous les établissements scolaires et toutes les classes de l'académie de Nancy-Metz, de la maternelle au lycée.

Les enfants doivent être au cœur du processus de création, sous la direction de la structure éducative.

Un seul kamishibai sera accepté par groupe ou classe participant·e.

Le nombre de groupes ou classes candidats est limité à 100. Les candidatures sont retenues par ordre d'inscription (à réaliser jusqu' au 25 octobre 2024).

Art.3 : Les planches : texte et illustrations

Le format des planches est le suivant : **37 x 27,5** cm (format standard, légèrement inférieur au format A3). *Vous pouvez donc imprimer votre kamishibai sur un format A3 puis découper les marges.*

Le kamishibai doit être composé (couverture comprise) de 8 à 14 planches. Les kamishibais de plus de 14 planches ne seront pas acceptés.

L'histoire doit se présenter selon le principe du kamishibai : sur le recto des planches, une illustration, sur le verso des planches, le texte de l'histoire.

La technique est libre pour **les illustrations** (peinture, feutre, crayons, collages, photos...).

Le texte tapé à l'ordinateur doit être concis. Pour donner un ordre d'idées, prévoir entre 1 et 8 lignes en police 16 par planche.

Toutes les formes narratives sont acceptées.

Art.4 : Les langues

Au moins quatre langues doivent être présentes dans l'histoire (français et trois autres langues minimum). Le Kamishibaï plurilingue peut comporter autant de langues que vous le souhaitez. Toutes les langues et toutes les variétés de langues sont légitimes ! Votre choix se fera peut-être en fonction des langues et des variétés connues dans la classe. Langues régionales, langues étrangères, dialectes et variétés locales de langues sont toutes acceptées.

La diversité des langues peut apparaître dans le texte, mais aussi dans les illustrations, de différentes façons :

- La narration peut se faire en français, et les dialogues dans différentes langues (chaque personnage peut parler une langue différente)
- La narration peut se faire en français et contient elle-même différentes langues (onomatopées, comptines, mots clés de l'intrigue, etc. peuvent apparaître dans d'autres langues)
- **Il est important que le récit permette la compréhension de l'ensemble de ces langues** (même si l'on n'est pas locuteur de la langue) soit grâce à l'intercompréhension (mots transparents par rapport au français), ou grâce à une traduction ou reformulation à l'intérieur de la narration.

Attention, il ne s'agit pas de traduire le même texte dans différentes langues. L'alternance entre les langues doit refléter au mieux la réalité de pratiques plurilingues ou plurilingagères.

Chaque mot ou phrase dans une autre langue que le français devra être traduit·e sur la même planche (en bas de page). La prononciation des mots est également souhaitée entre crochets (exemple : « Abuelo » se prononce [Abouélo])

Art. 5 : Réception des kamishibaïs

Le kamishibaï devra être **photocopié ou imprimé en couleur** sur un papier de 250 g (semi cartonné). Veillez à la qualité des impressions. La structure éducative conserve donc l'original.

Les dessins ne devront pas être pliés ni roulés.

Attention, cette impression représente un coût : informez-vous des possibilités d'impression dans votre structure !



CASNAV-CAREP
Académie Nancy-Metz



Les planches devront être envoyées impérativement **avant le 29 mars 2025**, cachet de la Poste faisant foi. Attention, **seulement les planches** sont à envoyer et non pas le butaï (le castelet).

Le kamishibaï doit être envoyé à l'adresse :

Rectorat de Nancy-Metz
CASNAV
9, rue des Brice
CO-30013
54035 Nancy Cedex

A l'issue du concours, les planches ne seront pas retournées à la structure éducative.

Le kamishibaï devra également être scanné et envoyé par WeTransfer avant le 29 mars 2025 à l'adresse ce.casnav-carep@ac-nancy-metz.fr.

L'enseignant·e participant·e est invité·e à compléter le **Carnet de Bord** en ligne (lien communiqué par courriel) une fois le kamishibaï terminé. Une fois complété, le carnet de bord doit être envoyé en format numérique (en cliquant sur envoyer au moment de remplir le formulaire).

L'académie de Nancy-Metz s'engage à ne pas diffuser les données brutes des carnets de bord telles qu'elles auront été recueillies.

Art. 6 : Le Jury

Un jury composé d'artistes, pédagogues, représentants de l'Education Nationale, linguistes, professionnels du livre analysera et évaluera chaque histoire à partir de plusieurs critères :

- *respect de la dimension plurilingue de l'histoire
- *place et utilisation des langues dans l'histoire
- *diversité des statuts des langues et des systèmes d'écriture représentés
- *construction de l'histoire
- *créativité dans les illustrations
- *respect des contraintes techniques (nombre de planches, format, longueur du texte)

Un prix par catégorie sera attribué suite à la délibération du jury.

Les catégories sont les suivantes :

- maternelle
- élémentaire
- collège



CASNAV-CAREP
Académie Nancy-Metz



- lycée
- coup de cœur du jury

Les prix seront attribués lors d'une cérémonie qui aura lieu le 06 juin 2025.

Art. 7 : Droits d'auteur

En participant, le candidat s'engage à **céder à titre gratuit ses droits de reproduction et de représentation à la structure en charge de l'organisation du concours**. De cette manière, le candidat accepte que son kamishibaï soit intégré dans les outils de communication de réseau Kamilala (site internet et réseaux sociaux) ainsi que de son exploitation dans le cadre de ses activités de formation pour tous pays et pour la durée de protection conférée par le droit d'auteur.

De son côté, le réseau Kamilala s'engage à faire apparaître le nom de la structure/école, le nom de l'adulte référent, les noms des auteurs/illustrateurs.

En retour, pour toute diffusion du kamishibaï par les auteurs, devra être apportée la mention "réalisé dans le cadre du Concours Kamishibaï plurilingue de Dulala et du réseau Kamilala". Le logo du concours pourra également être apposé.

Art. 8 : Publication

Les auteurs du kamishibaï gagnant acceptent que leur travail soit légèrement retouché (par exemple : densité de couleurs, format, amélioration d'une phrase...).

Art. 9 : Adhésion au règlement

La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement.

Art. 10 : Organisateur du Concours

Ce concours est organisé par le CASNAV de l'académie de Nancy-Metz et s'inscrit dans un réseau international d'acteurs du plurilinguisme appelé Kamilala. Ce réseau est né à l'initiative de Dulala en charge de son animation.

Art. 11 : Formation

Une formation académique sur inscription individuelle est proposée dans SOFIA (date limite d'inscription le 02 octobre 24) et aura lieu le lundi 21 octobre 2024.





CASNAV-CAREP
Académie Nancy-Metz





CALENDRIER

Pour participer au Concours Kamishibai plurilingue 2024-2025, voici la marche à suivre :

-  Inscrivez-vous avant le **25 octobre 2024** en remplissant le formulaire d'inscription en ligne (seules les 100 premières inscriptions seront retenues).

-  Envoyez-nous votre Kamishibai plurilingue et votre carnet de bord au plus tard le **29 mars 2025** (consultez les modalités d'envoi dans le règlement du concours).

-  Un grand jury analysera vos travaux et les lauréats seront publiés le **29 avril 2025**.

-  Rendez-vous le **6 juin 2025** pour la remise des prix !